



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 10 juin 2019 à 19 h  
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs  
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Chantal Châteauevert, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Martin Campeau, Lieutenant PDQ 10

---

**Ouverture de la séance.**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement.**

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier :

- Départ du commandant Steve Dassylva du PDQ 10 – remerciements pour son travail et son dévouement
- Retour sur l'événement Fêtons Ahuntsic-Cartierville
- Programme des ruelles vertes et communautaires :
  - inauguration de la première ruelle verte de l'arrondissement
  - date limite pour déposer un projet
- Festival de lecture Je lis, tu lis

Monsieur Hadrien Parizeau :

- Nouvelle croix de chemin à l'intersection du boulevard Crémazie Est et de la rue Saint-Hubert
- Retour sur la distribution de fleurs et de compost dans le district de Saint-Sulpice
- Initiative citoyenne dans le secteur d'Youville
- Réseau express vélo (REV) et réaménagement de la rue Lajeunesse
- Retour sur l'atelier sur le budget participatif
- Événement à venir au parc Marcelin-Wilson

Madame Effie Giannou :

- Retour sur l'événement Fêtons Ahuntsic-Cartierville
- Départ du commandant Steve Dassylva du PDQ 10 – remerciements pour son travail et son dévouement
- Retour sur la séance d'information sur le REM
- Réaménagement du secteur Laurentien / Lachapelle
- Kiosque de mise au point de vélo
- Retour sur l'atelier sur le budget participatif
- Inauguration de l'Exposition plein air Gouin Ouest
- Course à obstacles au parc Beauséjour
- Ouverture des sites aquatiques
- Informations sur les travaux de réfection

- Madame Nathalie Goulet :
- Dépôt de la déclaration visant à demander la mise en place d'une mesure alimentaire pour les jeunes en situation de pauvreté à Montréal (point 10.04)
  - Programmation estivale du Parcours Guoin
  - Les mercredis pique-niques au parc Tolhurst
  - La Fête de Quartier sur la rue Fleury Ouest
  - Fête nationale du Québec au parc Ahuntsic

- Monsieur Jérôme Normand :
- Programme des ruelles vertes et communautaires :
    - inauguration de la première ruelle verte de l'arrondissement
    - date limite pour déposer un projet
  - Retour sur l'atelier sur le budget participatif
  - Retour sur la Fête des voisins (Amis du village historique du Sault-au-Récollet)
  - Braderie estivale sur la Promenade Fleury
  - Suivi – site du Fort-Lorette

10.02A

---

### **Présentation par la mairesse du rapport sur la situation financière de l'arrondissement.**

La mairesse présente le rapport sur la situation financière.

10.02B

---

### **Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.**

Aucune demande.

10.03

---

### **Correspondance et dépôt de documents.**

- Résolution CM19 0495 : Déclaration visant à demander la mise en place d'une mesure alimentaire pour les jeunes en situation de pauvreté à Montréal.

10.04

---

### **Période de questions du public.**

À 19 h 32, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

- |                    |                                                                                     |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Pierre Lachapelle  | Présence de véhicules motorisés dans le parc Ahuntsic.                              |
| Geneviève Flahault | Entretien des rues.                                                                 |
| Dora Canizales     | Sécurité routière.                                                                  |
| Pauline Carignan   | Construction du nouveau siège social du Centre d'appui aux communautés immigrantes. |
| Luc Villandré      | Détérioration des terrains de tennis au parc Nicolas-Viel.                          |
| Janine Garcia      | Signalisation à l'intersection de l'avenue Bruchési et du boulevard Henri-Bourassa. |
| Omer Giguère       | Éclairage de rue et feuillage.                                                      |

Lorraine Allaire	Balai mécanique et accès au chalet du parc Saint-Paul-de-la-croix.
Valérie Phaneuf	Collecte des résidus alimentaires pour les hôpitaux et les restaurants.
Raymond Labbé	Réfection du boulevard Gouin – à partir de la rue Chevalier vers l'Est.
Luciano Luca	Poubelles aux arrêts d'autobus. Balai mécanique.
Gilles Larocque	PRR 2019.
Denis Lapointe	Mise sur pied d'un marché public.
Suzanne Gosselin	Retrait de places de stationnement sur la rue Farly.
Paola Ciccone	Suivi – bâtiment sis aux 7405-7415, boulevard Gouin Ouest.

Cette période de questions prend fin à 20 h 27.

10.05

---

#### **CA19 09 0130**

##### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

#### **CA19 09 0131**

##### **Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 6 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA19 09 0132**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Goulet

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de la ville relative à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

DE décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement au lieu de procéder à sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1191616003

---

**CA19 09 0133**

**Confirmer l'engagement de l'arrondissement à favoriser la réalisation du projet « Espaces citoyens » porté par le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC), et ce, au sein du futur centre culturel et communautaire de Cartierville.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE confirmer l'engagement de l'arrondissement à favoriser la réalisation du projet « Espaces citoyens » porté par le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC), et ce, au sein du futur centre culturel et communautaire Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1194775001

---

**CA19 09 0134**

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 57 198,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat (17-16202) accordé à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 290 226,51 \$ à 347 425,30 \$.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 57 198,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à Les déneigements et remorquages S.M.G.R (1990) inc., majorant ainsi le montant total du contrat (17-16202) de 290 226,51 \$ à 347 425,30 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1175241003

---

**CA19 09 0135**

**Approuver la convention de services à intervenir avec le Comité écologique du Grand Montréal (CEGM) et octroyer un montant de 60 000 \$, incluant les taxes, pour l'année 2019, pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la convention de services à intervenir avec le Comité écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la l'année 2019, pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 60 000 \$, taxes incluses, répartie de la façon suivante :

- 35 000 \$ pour les parcs des Bateliers et de la Merci;
- 25 000 \$ pour le parc du Boisé-de-Saint-Sulpice;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197189002

---

**CA19 09 0136**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019.**

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1193757004

---

**CA19 09 0137**

**Approuver les travaux de réaménagement à la bibliothèque Cartierville, lesquels sont exécutés par le propriétaire, la compagnie Centre commercial Salaberry inc., pour une somme maximale de 73 195,38 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 103 073,66 \$, incluant les taxes, les contingences et les frais incidents.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

- 1- D'approuver les travaux de réaménagement relatifs au projet RFID (radio-identification) à la bibliothèque Cartierville, lesquels sont exécutés par le propriétaire, la compagnie Centre commercial Salaberry inc. pour une somme maximale de 73 195,38 \$, taxes incluses;
- 2- D'autoriser à cette fin une dépense totale de 103 073,66 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
- 3- D'autoriser une dépense de 6 911,30 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
- 4- D'autoriser une dépense de 22 966,98 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
- 5- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1197058002

---

### **CA19 09 0138**

**Affecter un montant de 4 374 700 \$ provenant du surplus de gestion 2018 dans les réserves de l'arrondissement.**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal le 13 mai 2019 d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le surplus de gestion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalise 4 374 700 \$ pour l'exercice financier 2018;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE répartir le montant de 4 374 700 \$ provenant du surplus de gestion 2018 dans les réserves de l'arrondissement de la façon suivante :

- 23 980 \$ à la réserve pour la stabilisation du coût de déneigement;
- 17 000 \$ à la réserve pour imprévus de l'arrondissement;
- 4 000 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers;
- 333 720 \$ à la réserve développement;

DE prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

DE procéder à la ventilation du surplus de 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1191616002

---

### **CA19 09 0139**

**Ratifier une dépense de 1 034,78 \$, taxes incluses, pour la participation de madame Émilie Thuillier, mairesse d'arrondissement, ainsi que de trois représentants de l'arrondissement au Gala ESTim 2019 de la Chambre de commerce de l'est de Montréal le 2 mai 2019.**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE ratifier une dépense de 1 034,78 \$, taxes incluses, pour la participation de madame Émilie Thuillier, mairesse d'arrondissement, ainsi que de trois représentants de l'arrondissement au Gala ESTim 2019 de la Chambre de commerce de l'est de Montréal le 2 mai 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1193060020

---

#### **CA19 09 0140**

**Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux des jeux de la rue 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux dans le cadre des jeux de la rue 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1193060018

---

#### **CA19 09 0141**

**Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 11 950 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 11 950 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

1 200 \$	Association récréative et culturelle Nicolas-Viel
1 000 \$	Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville
7 500 \$	Regroupement des magasins-partage de L'île de Montréal (Magasin-partage Ahuntsic)
2 250 \$	Les productions funambules médias

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1193060019

---

**CA19 09 0142**

**Octroyer une contribution financière de 12 500 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Murale fenêtre sur la nature » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2019 - volet 2.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Murale fenêtre sur la nature » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2019 - volet 2;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1193060021

---

**CA19 09 0143**

**Octroyer des contributions financières totalisant 30 319 \$ à certains organismes pour l'année 2019 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 30 319 \$ aux organismes ci-après énumérés, pour l'année 2019, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM);

Les copains de St-Simon	2 192 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal	14 611 \$
L'union des familles d'Ahuntsic inc.	1 096 \$
Service des loisirs Ste-Odile	3 288 \$
Loisirs Sophie Barat	2 557 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	3 653 \$
Service des loisirs Christ Roi	2 922 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1193060022

---

**CA19 09 0144**

**Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières et la fermeture de rues.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu



D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la tarification du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la tarification du domaine public, sur les sites et aux dates identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1193060017

---

#### CA19 09 0145

**Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2019 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2019 dans l'arrondissement et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1 et 4°) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2019 sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

DE permettre à l'entreprise d'économie sociale, Marchés Ahuntsic Cartierville, de poursuivre l'opération de ces marchés de quartier saisonniers et de ce circuit de marché mobile 2019 sur les sites, aux dates identifiés dans ladite ordonnance;

DE limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1196435005

---

#### CA19 09 0146

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9351, rue Lajeunesse, érigé sur le lot 1 997 666 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment - Demande de permis 3001512928.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9351, rue Lajeunesse, érigé sur le lot 1 997 666 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1197747005

---

#### CA19 09 0147

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9830, avenue Merritt, érigé sur le lot 1 743 120 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9830, avenue Merritt, érigé sur le lot 1 743 120 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1197747004

---

**CA19 09 0148**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale sud du bâtiment portant les numéros 10260 à 10264, avenue Merritt - Lot 1 742 633 du cadastre du Québec - Zone 1487.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les marges latérale et arrière prescrites à la grille de zonage de la zone 1487, tel que spécifié à l'annexe L du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

D'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 10260 à 10264, avenue Merritt, érigé sur le lot 1 742 633 du cadastre du Québec, l'autorisation d'empiéter de 0,6 mètre dans la marge latérale sud prescrite.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1194039003

---

**CA19 09 0149**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 9275, rue Clark (centre François-Michelle) – Lot 1 998 716 du cadastre du Québec - Zone 1322.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.2 (hauteur minimale en étages), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 21.1 et 87.2 (hauteur du garde-corps sur la terrasse sur le toit et retrait par rapport à la façade), 21.1 et 87.2 (hauteur du condensateur et retrait par rapport à la façade), 40.1 (taux d'implantation maximal prescrit), 81 (pourcentage de maçonnerie en façade), 87 (pourcentage d'ouvertures en façade), 87.2 (hauteur de l'appentis pour l'ascenseur), 132.1 et 132.2 (usages établissement scolaire et horticulture), 592 (dégagement sur tout le périmètre du stationnement), 593 et 594 (dégagement du stationnement donnant sur une voie publique), 595 (absence de bordures fixées au sol), 597.1 (plantation d'arbres offrant un ombrage de 40 %), 604 (absence de dos d'âne et d'une enseigne pour le stationnement), 607 (absence d'éclairage pour le stationnement), et 665 (marge arrière) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), et malgré l'article 6 (hauteur de clôture) du Règlement sur les clôtures C-5, un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 998 716 du cadastre du Québec et portant le numéro 9275, rue Clark, l'autorisation d'agrandir et d'occuper le bâtiment aux conditions suivantes :

- l'agrandissement du bâtiment et l'aménagement du site doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- un plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel en la matière et conforme à la réglementation d'urbanisme, doit être présenté lors de la demande de permis de transformation.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

ANNEXE A

Plans d'agrandissement du Centre François-Michelle, préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, datés du 12 mars 2019 et estampillés par la direction du développement du territoire le 16 avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1191066004

---

**CA19 09 0150**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition de l'immeuble portant les numéros 12014 à 12018, rue Lachapelle et la construction d'un immeuble de cinq étages (25 logements) - Lot 2 378 577 du cadastre du Québec - Zone 1053.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 et 12.3 (hauteur maximale en mètres et en étages), 21.1 (dépassements autorisés), 34.1 (coefficient d'occupation du sol maximal), 40.1 (taux d'implantation maximal), 87.2 (retrait d'une cage d'ascenseur par rapport à une façade), 335.1 et 336 (saillie maximale dans une marge), 570 (pourcentage minimal d'unités de stationnement à l'intérieur), 590 à 598 et 604 (normes d'aménagement d'une aire de stationnement de 5 unités et plus) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 378 577 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment portant les numéros 12014 à 12018, rue Lachapelle et de construire un bâtiment résidentiel de cinq étages comprenant 25 unités de logements, à la condition suivante :

- l'implantation, la volumétrie et le nombre d'unités de stationnement de la construction doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

ANNEXE A

Plans numérotés A3, A5, A6, A7, A8, A9, A10, A11 et A12 préparés par DKA architectes, datés du 8 mai 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 8 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194039007

---

**CA19 09 0151**

**Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300.**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 mai 2019, et ce, sans changement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300 (01-274-51).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1194039005

---

**CA19 09 0152**

**Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005), quant à l'article 17 (RCA18 09005-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1181082003

---

**CA19 09 0153**

**Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 avril 2019.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1194863004

---

**Affaires nouvelles.**

Aucun dossier.

70.02

---

**Levée de la séance.**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 10 juin 2019 est levée à 20 h 35.

70.03

---

Émilie Thuillier (S)

\_\_\_\_\_  
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

---